

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE
SECTION INSTALLATIONS CLASSEES

Commune de **VENDIN LE VIEIL**

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
Ancienne cokerie de VENDIN LE VIEIL

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du 12 novembre 2012, une enquête publique est ouverte pendant six semaines à partir du 11 décembre 2012 sur le projet d'institution de servitudes d'utilité publique pour le site de l'ancienne décharge de VENDIN LE VIEIL.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Unité territoriale de BETHUNE (03/21/63/69/00), est l'interlocuteur technique de cette demande.

Un dossier relatif à ce projet est déposé en mairie de VENDIN LE VIEIL.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de ce dernier sont invitées soit à les adresser par écrit à la mairie de VENDIN LE VIEIL du 11 décembre 2012 au 22 janvier 2013 inclus, soit à les remettre ou les formuler à M. Pierre GUILLEMANT, commissaire-enquêteur, qui sera présent en mairie de VENDIN LE VIEIL :

- Mardi 11 décembre 2012 de 9h00 à 12h00
- Mardi 18 décembre 2012 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 27 décembre 2012 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 4 janvier 2013 de 14h00 à 17h00
- Samedi 12 janvier 2013 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 17 janvier 2013 de 14h00 à 17h00
- Mardi 22 janvier 2013 de 14h30 à 17h30

M. Bernard DE CUYPER est désigné commissaire-enquêteur suppléant pour cette même enquête publique.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de VENDIN LE VIEIL.

Le projet de servitude fixe les servitudes relatives à l'usage du site, à la limitation au droit de construction, à l'utilisation du sol et du sous-sol et à la surveillance des eaux, ainsi que les conditions de levées de ces servitudes.

La parcelle concernée est la parcelle AW 126 (anciennement AT 560 et AT 469) de la commune de VENDIN LE VIEIL.

A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande de servitude d'utilité publique.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (annonces et avis/consultation du public) les informations relatives à ce projet.